

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

Secrétariat Général
NG/SC

Arrêté portant approbation du devis présenté par l'Association « La Pince à Linge » pour le concert « Manefa en duo » organisé le 15 août 2024 lors des animations de l'été

Le Maire - Adjoint délégué aux Affaires Générales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite organiser tout au long de l'été des animations musicales,
- Considérant qu'elle a sollicité, à cette fin, l'Association « la Pince à Linge » pour un concert organisé le 15 août 2024,
- Vu le devis présenté,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Approuve le devis présenté par l'Association « Ka Pince à Linge » - Quartier La Coumette – 65250 HECHES pour le concert « Manefa en duo » programmé le jeudi 15 août 2024 à l'occasion des animations de l'été.

Le règlement de cette prestation qui s'élève à 790 € se fera sur présentation d'une facture

ARTICLE 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville
Compte : 60428 - Code : ANIMAT/ANIDIV

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- Association « La Pince à Linge »

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 09 JUL. 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 09 JUL. 2024

ASD - 09072024

TULLE, le 9 juillet 2024

Le Maire - Adjoint,

Jacques SPINDLER





La Pince à Linge

Spectacles Vivants

Quartier La Coumette - 65250 HECHES

Téléphone : 05 62 40 96 87

Courriel : lpal@orange.fr

N° SIRET : 750 666 224 00027 - Code APE : 9001Z

Licences Spectacle : R-2021-014167 / R-2021-014169

Devis 0919

1213

VILLE DE TULLE

Hôtel de Ville

10, rue Félix Vidain

HECHES, le 05/07/2024

19000 TULLE

Prestation : Concert "Manefa en duo"

Dates : 15 août 2024

Prestation	Qté	Prix	Total
Concert "Manefa en duo" - 3 musiciens - durée : 1h30	1	790,00 €	790,00 €

Frais de déplacement inclus

Restauration à la charge du groupe

Devis valable 3 mois à compter de sa date d'émission.

Bon pour Accord,

(Cachet et Signature)

A Tulle

, le 8/07/2024

